

Direction de la prévention et de l'action sociale

Service de la prévention et des actions sanitaires

**10-03**

## **RAPPORT À LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

Réunion du 19 octobre 2023

**OBJET : SUBVENTION D'INVESTISSEMENT AU PROJET DE MAISON DE SANTÉ PLURIDISCIPLINAIRE (MSP) PÉDIATRIQUE DE NOISY-LE-GRAND.**

En 2022, la Seine-Saint-Denis comptait 101 médecins généralistes et 137 spécialistes pour 100 000 habitants (contre respectivement 236 et 648 à Paris). Cette tension sur la démographie médicale a un impact fort sur l'accès aux soins primaires des habitants de ce Département. La crise sanitaire a été un révélateur de ces inégalités territoriales de santé.

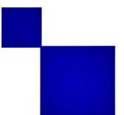
C'est face à ce constat que, le Département a souhaité, depuis 2018, se doter d'un programme de soutien en investissement à l'installation de professionnels de santé par la création de structures d'exercice coordonné, notamment des maisons de santé pluridisciplinaires (MSP) qui fédèrent des professionnels de santé autour d'un projet commun. Il a ainsi apporté une aide financière aux MSP de Romainville et de Livry-Gargan.

Ce soutien vise à encourager l'exercice coordonné dans un cadre collectif, modalité d'exercice propice à l'amélioration tant des conditions d'exercice des professionnels que de la réponse apportée aux besoins de la population de la Seine-Saint-Denis. Les orientations prises en 2018 privilégient le soutien aux projets :

- localisés dans les zones les plus déficitaires en offre de soins primaires ;
- ancrés dans leur territoire et coordonnés avec les acteurs locaux ;
- favorisant la pluridisciplinarité par le regroupement de professions médicales diverses ;
- incitant à l'accessibilité des structures.

Le soutien départemental apporte ainsi un financement complémentaire visant notamment à mener à bien les projets de prévention et de promotion de la santé.

La MSP pédiatrique de Noisy-le-Grand concourt à ces objectifs. Elle se situe dans une zone



d'intervention prioritaire (4,4 omnipraticiens pour 10 000 habitants) et vise une prise en charge coordonnée et concertée au profit de la population pédiatrique de Noisy-le-Grand. Elle réunit notamment des pédiatres, un orthophoniste, des ostéopathes, des psychologues, une infirmière, une sophrologue, une diététicienne, des ergothérapeutes, une sage-femme, une psychomotricienne...

Le projet de santé de la MSP se décline autour de 4 axes :

- la santé de l'enfant et de l'adolescent ;
- l'accompagnement à la parentalité ;
- la prévention et l'éducation à la santé ;
- l'accompagnement de l'enfant et l'adolescent vulnérables.

Le soutien à cette structure permet en outre de dégager des projets communs et de construire des circuits d'orientation efficaces vers et depuis les services départementaux et contribue à inscrire ces acteurs dans les politiques de santé publique des territoires.

En conséquence, je vous propose :

- D'ATTRIBUER à la Société interprofessionnelle de soins ambulatoires (SISA) « Graines en santé », une subvention d'investissement de 10 000 euros pour sa Maison de Santé Pluridisciplinaire pédiatrique de Noisy-le-Grand.

Pour le président du conseil départemental  
et par délégation,  
la vice-présidente,

**Magalie Thibault**

## **Délibération n° 10-03 du 19 octobre 2023**

### **SUBVENTION D'INVESTISSEMENT AU PROJET DE MAISON DE SANTÉ PLURIDISCIPLINAIRE (MSP) PÉDIATRIQUE DE NOISY-LE-GRAND**

**La commission permanente du conseil départemental,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé,

Vu la loi n° 2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé,

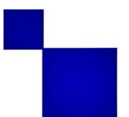
Vu l'arrêté interministériel du 24 juillet 2017 portant approbation de l'accord conventionnel interprofessionnel relatif aux structures de santé pluri-professionnelles,

Vu la délibération du Conseil départemental n° 2021-VII-24 du 1<sup>er</sup> juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu la demande de subvention de la Société interprofessionnelle de soins ambulatoires (SISA) « Graines en santé »,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

**après en avoir délibéré,**



- ATTRIBUE à la Société interprofessionnelle de soins ambulatoires (SISA) « Graines en santé », une subvention d'investissement de 10 000 euros pour sa Maison de Santé Pluridisciplinaire pédiatrique de Noisy-le-Grand.

Pour le président du conseil départemental  
et par délégation,

Adopté à l'unanimité :	Adopté à la majorité :	Voix contre :	Abstentions :
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*